

CONSEIL D'ECOLE DU 26 MARS 2019

Personnes présentes : Mme Achard, maire, Mme Léonard, M Deloménie, conseillers municipaux
Mme Audoin, M Rivet, représentants des parents

Mmes Péliissier, Hebling, Bouysset, Correia et Delanne, enseignantes

Personnes excusées : Mme Beige, Mme Vignaud, Mme Da Silva, M Albarède, M Hugon Inspecteur

PRESENTATION DES 2 PPMS

Les PPMS (plans particuliers de mise en sûreté) visent à connaître les consignes à suivre en cas d'évènements majeurs pour assurer la sauvegarde des élèves avant l'arrivée des secours extérieurs. Les 2 PPMS sont réactualisés chaque année scolaire lors du 1^{er} trimestre.

Le PPMS concernant les risques majeurs définit les conduites à tenir en cas de tempête ou risque technologique (émanation toxique). Les élèves seront confinés dans la garderie (CP, CE1, CE2, CM2) et dans la salle de motricité (maternelle et CM1) afin de disposer d'un point d'eau, de sanitaires et d'une pharmacie.

Le PPMS attentat-intrusion définit les conduites à tenir pour les élèves et les adultes.

Des exercices ont été réalisés cette année : un exercice en cas d'incendie (hors PPMS) le 25 septembre et un exercice attentat-intrusion au 1^{er} trimestre.

SORTIES SCOLAIRES

Plusieurs sorties ont eu lieu depuis janvier:

- mardi 22 janvier : les CE et CM ont assisté à un concert JMF Duologie
- jeudi 21 mars : les CM1 ont visité la boulangerie FEUILLETTE à Limoges

D'autres sorties sont à venir :

- mardi 7 mai matin: les maternelles visiteront une ferme pédagogique à Rilhac Lastours
- vendredi 24 mai : les CM visiteront le collège. Ils déjeuneront au self et assisteront à la pièce de théâtre des collégiens
- lundi 27 mai (maternelle + CP) et le mardi 28 mai (CE+CM) : sortie de fin d'année au Moulin du Got (St Léonard de Noblat) avec au programme visite du moulin, exposition et ateliers

AUXILIAIRE DE VIE SCOLAIRE (AVS) ET AUXILIAIRE ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)

Il y a actuellement au sein de l'école une AVS et une AESH dont une en congés maladie depuis 3 mois qui n'est pas remplacée. Une réorganisation au sein de l'école a eu lieu pour permettre à l'élève d'être scolarisé. Nous regrettons que les AVS ne soient pas remplacées en cas de congé maladie.

Le contrat de l'AVS se termine en mai 2019. Une incertitude persiste sur une éventuelle prolongation avec un autre contrat. Le travail engagé ne pourrait être poursuivi avec les élèves bénéficiant de l'accompagnement de cette AVS.

La secrétaire de séance :

Mme Marjorie AUDOIN



La présidente :

Mme Hélène DELANNE

